

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 JUIN 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
Absent : 1

Votants : 26

Le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 30 mai 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 30 mai 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LADEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme SABY Annick), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. MAILLET Laurent)

**Absente** : Mme FICHARD Andrée

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Urbanisme

#### DEL20230605\_09

**Objet : Procuration donnée à l'office notarial de Maître Antoine RODRIGUES dans le cadre d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose de câbles électriques souterrains et d'un coffret lieu-dit LES CLOS**

Madame le Maire rappelle la délibération 20210614\_13 du 14/06/2021 concernant une convention de servitudes pour la pose de câbles électriques souterrains et d'un coffret lieu-dit « Les Clos » devant être régularisée entre la société ENEDIS et la Commune de Douvaine pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles cadastrée Section

C n° 762 et 784 moyennant une indemnité de 148 euros.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignièrès (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant ;

- FAIRE toutes déclarations ;

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU

Le Maire,  
Claire CHUINARD

